

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## SEANCE DU 03 MAI 2018

*L'an deux mille dix-huit, le trois mai, à 20 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 25 avril 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

**PRESENTS :**

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO, Mme MEZIERE,

*Adjoints au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. FABRE, M. TCHENG, M. LUCCHINI,

*Conseillers Municipaux.*

**ABSENTS EXCUSES :**

M. HAQUIN

(pouvoir à M. PORTELLI)

M. NACCACHE

(pouvoir à M. BLANCHARD)

Mme MARY

(pouvoir à M. CAZALET)

Mme BERNIER

(pouvoir à Mme MEZIERE)

M. EL MAHJOUBI

(pouvoir à M. KHINACHE)

M. BOYER

(pouvoir à M. LUCCHINI) arrivé à 21h18

M. CLEMENT

(pouvoir à M. TCHENG)

**ABSENTE:**

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*M. QUENUM* qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

## I - COMMUNICATIONS DU MAIRE

### 1) **Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

## II - AFFAIRES GENERALES

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention d'accueil des élèves de l'école élémentaire E. Delacroix au restaurant scolaire du collège A. de Saint Exupéry,  
 - **AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite entre le collège A. de Saint Exupéry, le Conseil départemental et la Commune pour une durée de 5 semaines, du 4 juin au 6 juillet 2018, et tout document afférent.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**
  
- 2) **DECIDE :**  
 - Le maintien d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail communs à la commune d'Ermont et à son Centre Communal d'Action Sociale, situés auprès de la commune,  
 - Le maintien du nombre de représentants du personnel au Comité Technique à 5 titulaires et 5 suppléants,  
 - La répartition femmes / hommes de la liste de candidats titulaires et suppléants devra correspondre à la répartition des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018,  
 - Le maintien du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à 5 titulaires et 5 suppléants  
 - Le maintien du nombre de représentants de la collectivité (5 titulaires et 5 suppléants au Comité Technique et 5 titulaires et 5 suppléants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail),  
 - Le recueil de l'avis des représentants de la collectivité dans les mêmes conditions que le recueil de l'avis des représentants du personnel au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**
  
- 3) - **ACCORDE** la protection fonctionnelle aux deux agents de police municipale qui en ont fait la demande le 06 avril 2018.  
 - **AUTORISE** la mise en œuvre du contrat d'assurance protection juridique et protection fonctionnelle souscrit auprès de la compagnie SMACL Assurances.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## III – DEVELOPPEMENT DURABLE

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **APPROUVE** les 6 axes stratégiques et 28 actions de l'Agenda 21 municipal 2018-2020 ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès de différents organismes ou administrations en lien avec l'Agenda 21 ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## IV - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

*Arrivée de Monsieur BOYER à 21h18*

### Urbanisme :

- 1) - **DECIDE** de mettre le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture pour une durée d'un mois du 23 juillet 2018 au 23 Août 2018 inclus ;  
 - **DECIDE** de porter à connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera

